

Protégez votre investissement



Que vous soyez sur le point d'acquérir une propriété ou que vous soyez propriétaire depuis de nombreuses années, l'assurance titres de FCT contribue à protéger l'un de vos plus importants investissements.

À propos de FCT

Établi à Oakville, Ontario, depuis 1991, le groupe de sociétés FCT fournit la meilleure assurance titres de l'industrie, des solutions de recouvrement et d'autres services liés à l'immobilier. Sa clientèle est composée de plus de 1 250 prêteurs, 43 000 professionnels juridiques et 5 000 professionnels du recouvrement de même que de courtiers immobiliers, de courtiers hypothécaires et d'entrepreneurs et ce, partout au Canada.

En mettant l'accent sur l'intégrité et sur le fait de penser différemment, FCT offre à sa clientèle une plus grande efficacité tout en lui procurant une protection supérieure et le meilleur service à la clientèle. L'expertise de souscription, des produits et des services innovateurs et une passion inébranlable du service à la clientèle sont les bases mêmes de la promesse de FCT : l'expérience alliée à l'excellence.

FCT emploie plus de 800 personnes partout au Canada et offre un milieu de travail où chaque personne est habilitée à exceller. La Fondation de bienfaisance de FCT, entièrement gérée par les employés, a été mise sur pied en 2012 et remet des fonds à des organismes caritatifs qui aident à soulager la pauvreté et l'itinérance et remettent des bourses pour la poursuite d'études postsecondaires au sein des communautés où FCT fait affaire.

FCT a été reconnue par Achievers, comme l'un des 50 milieux de travail où les employés sont les plus impliqués au Canada, depuis 2012.

► **FCT.ca**
1.866.744.8969



Assurance par **Compagnie d'assurances FCT Ltée**. Ce document n'a pour but que de fournir des renseignements généraux. Pour connaître la couverture et les exclusions exactes, reportez-vous à la police. Des exemplaires sont disponibles sur demande.

® Marque de commerce déposée de **First American Financial Corporation**

#104F RTIS 02-14



Protégez votre investissement Le plus précieux

Assurance titres pour
nouveaux propriétaires
et propriétaires actuels



Qu'est-ce que l'assurance titres?



Contrairement à l'assurance habitation qui assure la structure et le contenu de votre maison, l'assurance titres protège le titre de votre propriété contre les pertes qui sont encourues lors de vices de titres. (Consulter les exemples ci-dessous.) Vous pouvez obtenir l'assurance titres lors de l'achat d'une maison ou pour votre maison actuelle, quel qu'en soit son type, unifamilial, condo ou chalet.



Pourquoi choisir l'assurance titres?

En plus d'être une prime unique, l'assurance titres résidentielle de FCT est une façon efficace et économique de vous assurer d'être protégé contre* :

- ▶ La fraude immobilière par usurpation d'identité (prêt hypothécaire sur votre maison obtenu de manière frauduleuse). Il existe peu de protection lorsque l'hypothèque a été publiée de façon frauduleuse contre votre propriété, à moins de détenir une assurance titres. L'assurance titres permet le rétablissement du titre de propriété et couvre les dépenses juridiques liées à ce dernier.
- ▶ Les hypothèques légales de construction : FCT prendra fait et cause pour l'assuré propriétaire si le titre de propriété de ce dernier est grevé d'hypothèques légales en faveur des personnes qui ont participé à la construction, avant ou après la date de la police en autant que lesdits travaux aient été convenus avant la date de la police;
- ▶ Les irrégularités qui auraient été dévoilées dans un certificat de localisation à jour;
- ▶ Les empiètements sur des propriétés voisines;
- ▶ Les infractions aux règlements de zonage;
- ▶ Structures érigées sans permis de construction;
- ▶ Arrérages d'impôts fonciers et
- ▶ Un grand nombre de vices de titres connus et inconnus qui pourraient perturber le refinancement ou la vente future de votre propriété.*

Pourquoi choisir FCT?

Au Québec, nous travaillons de concert avec les notaires, les avocats et les prêteurs hypothécaires afin d'offrir les meilleures couvertures d'assurance depuis 1994. Notre règlement des réclamations sans égard à la faute domine l'industrie. Nous nous sommes engagés auprès de nos assurés à offrir un service rapide et efficace de demandes de règlement. Ces dernières sont gérées par notre département des réclamations situé au Québec. Grâce à sa réceptivité à l'égard des besoins de ses clients et de son expérience inégalée de l'industrie, FCT se démarque de ses concurrents et est devenue le choix préféré des propriétaires et des prêteurs hypothécaires partout au Canada.

Quelle est la définition du mot « titre »?

Lorsque vous achetez une résidence, vous en achetez le titre (droit de propriété). Ce dernier est généralement obtenu lorsque le notaire ou l'avocat publie un acte de transfert au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière appropriée. L'inscription de cet acte de transfert vous désigne comme étant le propriétaire légitime de cette résidence.

*Veuillez consulter la police pour connaître les protections précises.

Quel est le coût d'une assurance titres?

Pour une prime unique, l'assurance titres vous procure une couverture tant et aussi longtemps que vous êtes le propriétaire de la résidence. À titre d'exemple, le coût peut se chiffrer entre 250 \$ et 350 \$ pour des propriétés évaluées entre 200 000 \$ et 500 000 \$.

Quelle est la façon de commander une assurance titres?

Que vous achetiez une propriété ou que vous soyez déjà propriétaire, vous pouvez communiquer directement avec notre bureau de souscription situé à Montréal, au 514-744-8969 ou sans frais au 1-866-744-8969 afin de commander votre assurance titres.

Vous pouvez également communiquer avec votre juriste à ce sujet.